

Société Civile Professionnelle

**LES HUISSIERS DE JUSTICE  
ASSOCIES**

Commissaires de Justice  
Associés

**3 AVENUE THEODORE  
DROUHET PORTE 23**

**97420 - LE PORT**

Tel : 0262420607

**huissiersleport@yahoo.fr**

## **ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE**

### **Coût de l'acte**

Les articles font référence  
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	250,00 €
Sous total HT	250,00 €
TVA à 8,5%	21,25 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>271,25 €</b>

# **PROCES VERBAL DE DEPOT DE RÈGLEMENT DE JEU « ANNIVERSAIRE FREE ENERGY »**

**LE LUNDI SIX OCTOBRE  
DEUX MILLE VINGT CINQ  
à 11 heures 15.**

### **A LA REQUETE DE :**

La Société à Responsabilité Limitée (SARL) **FREE ENERGY**, dont le siège social est 5 rue des Palmistes - Pointe des Châteaux, 97436 SAINT LEU, FRANCE, immatriculée au RCS sous le numéro 809 710 031, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

### **M'AYANT EXPOSE :**

Qu'elle organise un jeu promotionnel avec obligation d'achat intitulé « ANNIVERSAIRE FREE ENERGY » se déroulant du 6 octobre 2025 au 19 décembre 2025 inclus.

Qu'il est de son intérêt de faire déposer le règlement de jeu correspondant.

Qu'elle me requiert à cet effet.

### **DEFERANT A CETTE REQUISITION :**

**Je soussigné Aymeric BOYER, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle LES HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, Commissaires de Justice Associés demeurant 3 AVENUE THEODORE DROUHET PORTE 23 à LE PORT (974),**

### **SITUÉ CE JOUR DANS LES LOCAUX DE MON ÉTUDE,**

### **Certifie,**

Avoir reçu et déposé en mon étude, ce jour, le règlement du jeu promotionnel avec tirage au sort intitulé « ANNIVERSAIRE FREE ENERGY ». Une copie dudit règlement est annexée au présent procès-verbal.

### **Nature de l'opération**

Le présent jeu constitue une opération promotionnelle avec obligation d'achat, organisée à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la société FREE ENERGY, dans le cadre de la vente de produits d'éclairage à



technologie LED.

La participation au tirage au sort est conditionnée à l'achat d'au moins un produit LED, selon les modalités précisées au règlement.

**Objet du dépôt**

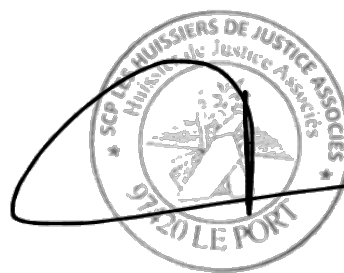
Le règlement déposé comprend quatorze (14) articles, fixant notamment :

- la durée de l'opération, du 6 octobre au 19 décembre 2025 inclus, dimanches et jours fériés compris ;
- les conditions de participation réservées aux personnes majeures résidant à La Réunion ou en France métropolitaine ;
- les modalités de participation par remise d'un bulletin pour chaque achat de produit LED ;
- la désignation du lot mis en jeu, consistant en une voiture électrique Citroën ë-C3 d'une valeur indicative de 30 600 euros TTC ;
- les conditions du tirage au sort, fixé au 19 décembre 2025 à 17 heures au Domaine des Palmiers – 180 chemin Piton Défaud – 97460 SAINT-PAUL ;
- les règles de remise du lot, les cas de renonciation, les clauses de responsabilité, et les mentions légales relatives aux données personnelles et au droit à l'image ;
- les conditions de consultation gratuite du règlement auprès de la société organisatrice.

Je constate que le règlement :

- Mentionne expressément que le jeu est avec obligation d'achat, chaque produit LED acheté donnant droit à un bulletin de participation ;
- Prévoit que le tirage au sort s'effectuera de manière totalement aléatoire et impartiale, sous le contrôle d'un représentant habilité ;
- Indique que le lot ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière ni échange, sauf impossibilité de livraison indépendante de la volonté de l'organisateur ;
- Prévoit la possibilité de modification du règlement par avenant également déposé en étude, conformément à l'article 10 dudit règlement.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de dépôt pour servir et valoir ce que de droit.



Aymeric BOYER  
Commissaire de Justice

Le présent acte comprend 9 pages dont 6 pages d'annexes.